

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES 2023

Pour bénéficier d'un logement à loyer modéré, les demandeurs doivent respecter certains plafonds de ressources annuelles.

Les plafonds de ressources locatifs sont révisés chaque année en tenant compte de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Toutefois, sachez qu'il existe sur certains programmes des dérogations permettant de loger des personnes dépassant ces plafonds réglementaires.

Les plafonds de ressources applicables au 1^{er} janvier 2023 sont à comparer avec le revenu fiscal de référence de votre avis d'impôt sur le revenu 2022 (sur les ressources 2021).

Catégorie de ménage	Ressources annuelles (revenu fiscal de référence)	Revenus nets /mois
1 personne seule	21 878 €	1 905,21 €
2 personnes	29 217 €	2 544,31 €
3 personnes	35 135 €	3 059,67 €
4 personnes	42 417 €	3 693,81 €
5 personnes	49 898 €	4 345,28 €
6 personnes	56 236 €	4 897,22 €
par personne suppl.	6 273 €	

